

## MODE D'EMPLOI

BIEN REMPLIR LES PV ÉLECTORAUX :  
UN ENJEU POUR  
LA REPRÉSENTATIVITÉ

Depuis la loi du 20 août 2008, les élections dans les entreprises servent à déterminer quels sont les syndicats représentatifs dans l'entreprise. Mais ces résultats d'élections serviront aussi à déterminer qui sera représentatif au niveau des branches et au niveau national interprofessionnel. La validation et l'envoi des PV d'élections doivent retenir toute notre vigilance.

## PROCÈS VERBAUX D'ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

De nouveaux formulaires « Cerfa » sont disponibles sur le site internet du Ministère du travail ([www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)), rubrique : *informations pratiques > formulaires*.

Il existe un imprimé pour chaque type d'élection :

- DP titulaires : 10113\*03
- CE titulaires : 10114\*03
- DU titulaires : 10115\*03

Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Accueil > Informations pratiques > Formulaires > Elections des représentants du personnel au Comité d'Entreprise / délégués du personnel

**Elections des représentants du personnel au Comité d'Entreprise / délégués du personnel**

- 10114 \*03 : Exemple de PV rédigé
- Cerfa 61-2343. Fiche récapitulative de l'élection
- Modèle type d'un PV de carence
- Organisation des élections des représentants du personnel au Comité d'entreprise et des délégués du personnel / Procès verbaux

→ L'employeur doit envoyer en :

- deux exemplaires à la DDTEFP (Direction départementale du travail, de l'emploi et la formation professionnelle) dont relève l'entreprise ;
- un exemplaire au CTEP (Centre de traitement des élections professionnelles) **TSA 79104 76 934 Rouen Cedex 9** (organisme qui va cumuler les résultats des élections d'entreprise).

- 10114 \*03 : Exemple de PV rédigé
- Cerfa 61-2343. Fiche récapitulative de l'élection
- Modèle type d'un PV de carence
- Organisation des élections des représentants du personnel au Comité d'entreprise des délégués du personnel / Procès verbaux

Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Accueil > Informations pratiques > Formulaires > Elections des représentants du personnel au Comité d'Entreprise / délégués du personnel

7 février 2009

**Organisation des élections des représentants du personnel au Comité d'entreprise et des délégués du personnel / Procès verbaux**

Attention, à partir du 1er janvier 2010, la nouvelle adresse d'envoi des procès verbaux au prestataire du ministère est la suivante :

CTEP  
TSA 79104  
76934 Rouen Cedex 9

- Notice relative à l'organisation des élections des délégués du personnel et des représentants du personnel au comité d'entreprise et à l'utilisation des imprimés CERFA prévus à cet effet / DP - DU - CE (pdf - 70.9 ko)
- P.V élections au CE - membres titulaires (pdf - 237.9 ko)
- P.V élections au CE - membres suppléants (pdf - 239.2 ko)

Notice relative à l'organisation des élections des délégués du personnel et des représentants du personnel au comité d'entreprise et à l'utilisation des imprimés CERFA prévus à cet effet / DP - DU - CE (pdf - 70.9 ko)

P.V élections au CE - membres titulaires (pdf - 237.9 ko)

P.V élections au CE - membres suppléants (pdf - 239.2 ko)

P.V élections du délégué du personnel - membres suppléants (pdf - 239.8 ko)

P.V élections du délégué du personnel - membres titulaires (pdf - 238.9 ko)

P.V des élections de la délégation unique du personnel - titulaires (pdf - 239.3 ko)

P.V des élections de la délégation unique du personnel - suppléants (pdf - 239.4 ko)

# MODE D'EMPLOI

## BIEN REMPLIR LES PV ÉLECTORAUX : UN ENJEU POUR LA REPRÉSENTATIVITÉ

### ↳ DÉPOUILLEMENT DU PREMIER TOUR QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE VOTANTS

Pour être représentative, l'organisation syndicale doit avoir recueilli **au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour des élections des titulaires quel que soit le nombre de votants (comité d'entreprise ou délégation unique du personnel ou, à défaut, délégués du personnel).**

- Il faut donc prendre soin de **dépouiller les résultats du scrutin du premier tour** des élections professionnelles dans l'entreprise ou l'établissement, **même si le « quorum » n'est pas atteint.**
- Si le « quorum » n'a pas été atteint, la case (item non) doit être cochée sur le PV électoral.

### ↳ LES RUBRIQUES IMPORTANTES À RENSEIGNER ET CONTRÔLER SUR LE PV

*NB : le numéro IDCC ne doit pas être confondu avec le numéro de brochure de la convention collective applicable dans l'entreprise, ni avec le code NAF/APE attribué par l'INSEE qui détermine le secteur d'activité de l'entreprise.*

→ **Le numéro de SIRET** : il permet d'identifier l'établissement dans lequel s'est déroulée l'élection (ce numéro figure normalement sur le bulletin de salaire).

→ **Le numéro IDCC** (Identifiant de convention collective) : composé de 4 chiffres, il indique la convention collective de branche ou, à défaut, la convention d'entreprise qui est appliquée dans l'entreprise ou dans l'établissement.

#### Les résultats concernant le premier tour

C'est bien le premier tour des élections qui sert de fondement à la détermination des syndicats représentatifs dans l'entreprise ainsi qu'au choix et à la désignation du DS (délégué syndical).

Le numéro de SIRET

Le numéro IDCC

A L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE (dans les 15 jours) :		PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ D'ENTREPRISE OU D'ÉTABLISSEMENT MEMBRES TITULAIRES													
2 exemplaires du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence à l'inspecteur du travail.	1 exemplaire du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence au centre de traitement des élections professionnelles, à l'adresse suivante :	<p>Direction Générale du Travail Lire attentivement la notice d'accompagnement disponible sur <a href="http://www.travail-solidarite.gouv.fr">www.travail-solidarite.gouv.fr</a> (informations pratiques / formulaires)</p> <p>IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT</p> <p>Raison sociale : <u>DUPONT</u></p> <p>Adresse : <u>13 RUE DU CHATEAU</u></p> <p>Code postal : <u>78000</u> Ville : <u>VERSAILLES</u></p> <p>SIRET de l'établissement : <u>12345678901234</u></p> <p>Autres établissements concernés par l'élection : <u>Liste à compléter au verso</u></p> <p>Numéro de convention collective (IDCC) : <u>3258</u></p> <p>INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION</p> <p>Durée du mandat des élus : <u>4</u> années</p> <p>Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) : <u>3</u></p> <p>S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) : <input type="checkbox"/></p> <p>Date du précédent scrutin (JJMM/AAAA) : <u>20/12/2005</u></p>	<p>cerfa N° 10114 *03</p> <p>CE</p> <p>EL 02</p> <p>COLLÈGE CONCERNÉ</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :</th> <th>COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : (cocher la ou les cases correspondant aux personnes inscrits dans ce collège)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Collège unique</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>1<sup>er</sup> collège : ouvriers, employés</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Ouvriers 1 <input checked="" type="checkbox"/> Employés 2</td> </tr> <tr> <td>2<sup>ème</sup> collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres</td> <td><input type="checkbox"/> Techniciens 3 <input type="checkbox"/> Agents de maîtrise 4 <input type="checkbox"/> Ingénieurs 5</td> </tr> <tr> <td>3<sup>ème</sup> collège : ingénieurs et cadres</td> <td><input type="checkbox"/> Cadres 6</td> </tr> <tr> <td>Autre</td> <td><input type="checkbox"/> Autres : (préciser) 7</td> </tr> </tbody> </table>	DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :	COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : (cocher la ou les cases correspondant aux personnes inscrits dans ce collège)	Collège unique	<input type="checkbox"/>	1 <sup>er</sup> collège : ouvriers, employés	<input checked="" type="checkbox"/> Ouvriers 1 <input checked="" type="checkbox"/> Employés 2	2 <sup>ème</sup> collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres	<input type="checkbox"/> Techniciens 3 <input type="checkbox"/> Agents de maîtrise 4 <input type="checkbox"/> Ingénieurs 5	3 <sup>ème</sup> collège : ingénieurs et cadres	<input type="checkbox"/> Cadres 6	Autre	<input type="checkbox"/> Autres : (préciser) 7
DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :	COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : (cocher la ou les cases correspondant aux personnes inscrits dans ce collège)														
Collège unique	<input type="checkbox"/>														
1 <sup>er</sup> collège : ouvriers, employés	<input checked="" type="checkbox"/> Ouvriers 1 <input checked="" type="checkbox"/> Employés 2														
2 <sup>ème</sup> collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres	<input type="checkbox"/> Techniciens 3 <input type="checkbox"/> Agents de maîtrise 4 <input type="checkbox"/> Ingénieurs 5														
3 <sup>ème</sup> collège : ingénieurs et cadres	<input type="checkbox"/> Cadres 6														
Autre	<input type="checkbox"/> Autres : (préciser) 7														

Exemples :

- IDCC : 0930 Convention collective de la métallurgie de la Sarthe (à reporter sur le PV) ;
- BROCHURE : 3109-58 Numéro de brochure de la CCT de la métallurgie de la Sarthe ;
- APE : 26-40Z Fabrication de produits électroniques grand public (figure sur le bulletin de salaire).

**IMPORTANT : Le numéro SIRET et le numéro IDCC doivent impérativement figurer sur chacun des PV afin de pouvoir pour l'un, identifier l'entreprise et pour l'autre, pouvoir rattacher les résultats des élections de l'établissement à la branche.**

IL EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANT DE BIEN RÉDIGER

Le cadre « Collège concerné »

Dénomination du collège légal : permet d'identifier le collège concerné par le PV (établir un PV par collège concerné)

Composition précise du collège : permet de détailler les catégories de salariés concernés par le collège en question (correspondance avec le protocole d'accord électoral)

Le cadre « Résultats concernant le premier tour »

La date

Les suffrages valablement exprimés

Désignation des syndicats qui ont présenté des listes

Le nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste

Le cadre « ... listes communes... »

Cadre à remplir au cas où une ou plusieurs listes communes auront été déposées.

Les organisations syndicales concernées doivent préalablement (dépôt des listes) indiquer la répartition des suffrages exprimés entre elles.

À défaut d'informations préalables, la répartition des suffrages se fait à part égale entre les organisations concernées.

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT				COLLÈGE CONCERNÉ										
Raison sociale : <b>DUPONT</b>				DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :					COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE :					
Adresse : <b>13 RUE DU CHATEAU</b>				Collège unique <input type="checkbox"/>					Ouvriers <input checked="" type="checkbox"/> 1					
Code postal : <b>78 000</b> Ville : <b>VERSAILLES</b>				1 <sup>er</sup> collège : ouvriers, employés <input checked="" type="checkbox"/>					Employés <input checked="" type="checkbox"/> 2					
SIRET de l'établissement : <b>123 456 789 012 34</b>				2 <sup>ème</sup> collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres <input type="checkbox"/>					Techniciens <input type="checkbox"/> 3					
Autres établissements concernés par l'élection : <b>Liste à compléter au verso</b>				3 <sup>ème</sup> collège : ingénieurs et cadres <input type="checkbox"/>					Agents de maîtrise <input type="checkbox"/> 4					
Numéro de convention collective (IDCC) : <b>3258</b>				Autre <input type="checkbox"/>					Ingénieurs <input type="checkbox"/> 5					
INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION									Cadres <input type="checkbox"/> 6					
Durée du mandat des élus : <b>4</b> années									Autres : <input type="checkbox"/> 7					
Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) : <b>3</b>									Autres : <input type="checkbox"/> 8					
S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) : <input type="checkbox"/>														
Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : <b>20/12/2005</b>														
RÉSULTATS CONCERNANT LE 1 <sup>er</sup> TOUR														
Date du 1 <sup>er</sup> tour (JJ/MM/AAAA) : <b>20/12/2005</b>														
A. Nombre d'électeurs inscrits <b>A = 100</b>														
B. Nombre de votants <b>B = 80</b>														
C. Bulletins blancs ou nuls <b>C = 5</b>														
D. Suffrages valablement exprimés <b>(B - C) D = 75</b>														
1. Y a-t-il eu carence ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non														
2. Le quorum a-t-il été atteint ? <input type="checkbox"/> Non si D est inférieur à E <input checked="" type="checkbox"/> Oui si D est supérieur à E														
$QUORUM = E = \frac{A}{2} = \frac{100}{2} = 50$ $G = \frac{D}{P} = \frac{75}{5} = 15$														
Nombre de listes présentées au premier tour <b>(0,2)</b> Nombre de sièges à pourvoir par le collège <b>P = (0,5)</b> Quotient électoral (2 décimales)														
Si le quorum n'est pas atteint, ne pas remplir.														
Noms et PRENOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste)	Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes (préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présents par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste V = $\frac{T}{N}$	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient K = $\frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne - pour chaque liste, inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K} = 1$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ELUS (Porter la mention «Elu»)	Nombre d'élus sur liste	
									1 <sup>er</sup> siège	2 <sup>ème</sup> siège	3 <sup>ème</sup> siège			
LISTE N°1														
M. A	II	SYNDICAT 1	35	34	168	5	33,6	2				ELU	2	
Mme B	F	SYNDICAT 1	35	35	168	5	33,6	2				ELUE	2	
Mme C	F	SYNDICAT 1	35	33	168	5	33,6	2					2	
M. D	H	SYNDICAT 1	35	31	168	5	33,6	2					2	
Mme F	F	SYNDICAT 1	35	35	168	5	33,6	2					2	
LISTE N°2														
Mme F	F	SYNDICAT 2	40	38	194	5	38,8	2	1			ELUE	3	
M. G	II	SYNDICAT 2	40	40	194	5	38,8	2	1			ELU	3	
M. H	H	SYNDICAT 2	40	37	194	5	38,8	2	1			ELU	3	
Mme I	F	SYNDICAT 2	40	39	194	5	38,8	2	1				3	
M. J	H	SYNDICAT 2	40	40	194	5	38,8	2	1				3	
Paraphé des membres du bureau de vote														
Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1er tour, précisez :														
Nom de la liste commune		Noms des organisations entrant dans cette liste (avec intitulé de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)										Répartition des suffrages entre organisations (en %)		
Signatures du PV par les membres du bureau de vote au verso.														

# MODE D'EMPLOI

## BIEN REMPLIR LES PV ÉLECTORAUX : UN ENJEU POUR LA REPRÉSENTATIVITÉ

IL EST PARTICULIÈREMENT IMPORTANT DE BIEN  
RÉDIGER (SUITE ET FIN)

RÉSULTATS CONCERNANT LE 2 <sup>ème</sup> TOUR													MT2																																																																																																																																																																								
Date du 2 <sup>ème</sup> tour (JJ/MM/AAAA) : _____					Y a-t-il eu carence ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <small>Si oui, établir un PV de carence.</small>			Nombre de listes présentées au deuxième tour _____ Nombre de sièges à pourvoir par le collège P = _____ Quotient électoral (2 décimales) $Q = \frac{D}{P} = \frac{\quad}{\quad} = \frac{\quad}{\quad}$																																																																																																																																																																													
A. Nombre d'électeurs inscrits		A = _____		B. Nombre de votants		B = _____		C. Bulletins blancs ou nuls		C = _____		D. Suffrages valablement exprimés (B - C)		D = _____																																																																																																																																																																							
Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes <small>(préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)</small>	Nombre de bulletins valables (scellés par chaque liste (Total égal à D))	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Si le quorum n'est pas atteint, ne pas remplir.																																																																																																																																																																																	
				Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$ <small>(2 décimales)</small>	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient K = $\frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste, inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ELUS porter la mention «Élu»	Nombre d'élus par liste																																																																																																																																																																									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	NOMS et PRENOMS des candidats groupés par liste <small>(sauter une ligne entre chaque liste)</small>  Le nom des candidats élus sera souligné																																																																																																																																																																								
Dans le cas où la taille du présent imprimé ne permettrait pas de faire apparaître l'ensemble des listes des candidats, il conviendrait d'annexer un second feuillet en y rappelant l'identification de l'entreprise et du collège et en faisant apparaître la mention «SUITE»																																																																																																																																																																																					
Suite de la liste des SIRET associés : <table border="1" style="width: 100%; height: 100px; border-collapse: collapse;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>																																																																																																																																																																																					
SIGNATURE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 33%;">NOM et PRENOM</th> <th style="width: 33%;">Organisation syndicale</th> <th style="width: 33%;">Signature</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>													NOM et PRENOM	Organisation syndicale	Signature																																																																																																																																																																						
NOM et PRENOM	Organisation syndicale	Signature																																																																																																																																																																																			
PERSONNE A CONTACTER dans l'entreprise : <small>(pour information complémentaire sur ce procès-verbal)</small> Nom : _____ Prénom : _____ Fonction dans l'entreprise : _____ N° de téléphone : _____ N° de télécopie : _____ Adresse e-mail : _____						CACHET DE L'ENTREPRISE																																																																																																																																																																															

Le cadre « Signature des membres du bureau de vote »

Attention : Pour être valide, le procès-verbal (PV) doit être signé par les membres du bureau de vote, à l'emplacement prévu à cet effet.

Chaque membre du bureau de vote doit indiquer son nom, son prénom et l'affiliation syndicale.